

# Circulaire



Accès au site internet :  
[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)  
Identifiant : adhérent - Code : 2002

## ■ AUX SECRETAIRES DE SYNDICATS ET DE SECTIONS SYNDICALES

### Pour information :

- Aux Unions Départementales
- Aux Fédérations Nationales

## N° 3 série « T »

Paris, le 8 juin 2016

### Objet :

⇒ Grève et manifestation nationale à Paris le 14 juin 2016

Cher-e-s Camarades,

**La Fédération demande à l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales de se mobiliser pour réussir la journée de grève et manifestation nationale à Paris, le 14 juin 2016.**

Vous trouverez ci-joint, le tract édité par la Confédération à cette occasion. Utilisez-le pour expliquer nos positions et mobiliser pour le 14 juin 2016.

Cher-e-s Camarades, nous devons réussir cette journée de grève et manifestation nationale à Paris pour le retrait du projet de loi Travail. La manifestation nationale à Paris, le 14 juin, comprendra deux cortèges : un cortège province (qui débutera) et un cortège pour la région parisienne (qui suivra). **Rapprochez-vous de vos UD qui ont en charge l'organisation matérielle de cette journée du 14 juin pour veiller à défilier, avec vos UD, sous les banderoles FO.** La Fédération sera présente dans le cortège parisien ; les camarades métallos qui souhaitent défilier sous la banderole de la Fédération pourront nous y trouver.

## FEDERATION FO METAUX – CIRCULAIRE N° 3 série « T »

Plusieurs circulaires ont attiré l'attention des militantes et des militants de la Fédération sur les méfaits du projet de loi Travail qui, notamment, inverse la hiérarchie des normes, porte atteinte aux branches professionnelles et met en danger les conventions collectives territoriales de la métallurgie. Pour FO Métaux, artisan depuis toujours de la pratique conventionnelle dans la métallurgie et branches rattachées à la Fédération, de telles remises en cause sont inacceptables, d'autant qu'elles sont menées par le gouvernement sans la consultation ni la négociation qui auraient dû précéder la présentation de ce projet au Parlement.

Dès le début, la Fédération s'est associée à la Confédération FO dans son opposition au projet, tant dans la méthode que dans le fond. L'attitude FO était ouverte et mesurée, le gouvernement a répondu par la fermeture et le blocage, au point de passer le projet en première lecture à l'Assemblée Nationale à coup de 49-3 !

Les syndicats FO relevant de la Fédération de la Métallurgie, réunis en congrès fédéral à La Rochelle du 25 au 27 mai dernier, ont confirmé leur volonté de voir ce projet retiré.

L'inversion de la hiérarchie des normes, c'est la possibilité pour toute entreprise de s'affranchir de toutes les règles communes, décidées de manière paritaire, au niveau des branches professionnelles. Sous l'alibi de liberté, c'est un risque fort de :

- ⇒ Réduction de la couverture conventionnelle des salariés ;
- ⇒ Développement du dumping social ;
- ⇒ Négociation sous la menace de fermetures ou licenciements ;
- ⇒ Réduction des garanties conventionnelles, etc.

Nous restons de farouches adeptes de la négociation collective en entreprise, encadrée par de solides règles conventionnelles de branches, qui :

- ⇒ Assure une compétition loyale entre les entreprises ;
- ⇒ Permet aux négociateurs d'entreprise de négocier dans des conditions acceptables ;
- ⇒ Evite de négocier avec un couperet au-dessus de la tête.
- ⇒ Assure un cadre conventionnel économiquement et socialement pérenne quand la négociation d'entreprise ne peut pas aboutir.

Bien fraternellement.

Le Secrétariat Fédéral.